

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
227<sup>ème</sup> REUNION  
22 AVRIL 2010  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(CCXXVII)

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA 227<sup>ÈME</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de Paix et Sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 227<sup>ème</sup> réunion tenue le 22 avril 2010, a adopté le communiqué de presse qui suit sur l'évolution de la situation aux Comores :

Le Conseil a rappelé les termes de la décision Assembly/AU/Dec.268(XIV) adoptée par la 14<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba, du 31 janvier au 2 février 2010, appelant les parties comoriennes à œuvrer de façon consensuelle à la mise en œuvre des réformes institutionnelles prévues dans le cadre de la nouvelle Constitution adoptée par référendum le 17 mai 2009. A cet égard, le Conseil a réitéré son attachement à un consensus inter-comorien garantissant le respect des aspirations légitimes de l'île de Mohéli à assumer, à son tour, la Présidence de l'Union, afin de préserver les acquis enregistrés dans le processus de réconciliation nationale aux Comores.

Le Conseil s'est félicité de la mission effectuée aux Comores, du 8 au 10 avril 2010, par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, accompagné de l'Envoyé spécial du Président de la Commission, et ce à la suite de la tension née de la décision adoptée par le Congrès comorien, le 1<sup>er</sup> mars 2010, sur l'harmonisation des mandats du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles autonomes, à compter du 27 novembre 2011. Le Conseil a noté avec satisfaction que cette mission a permis de relancer le dialogue entre le Président de l'Union et les Gouverneurs des trois Iles autonomes en vue de fixer un calendrier électoral et parvenir à une harmonisation de la durée des mandats électoraux des chefs des Exécutifs de l'Union et des Iles.

Le Conseil a exhorté les parties comoriennes à reprendre instamment le dialogue entamé le 15 avril 2010, à la suite de la visite de la délégation de l'UA, et interrompu le 17 avril 2010, sans que les parties au processus de négociations aient pu parvenir à un compromis sur les questions relatives au calendrier électoral harmonisé devant conduire à l'organisation, dans un climat de paix et de sérénité, des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs des Iles autonomes.

Le Conseil a demandé à la Commission de poursuivre ses efforts visant à faciliter le dialogue entre les parties comoriennes en vue de trouver une solution consensuelle aux difficultés actuelles.

Le Conseil a convenu de se réunir prochainement pour examiner la situation aux Comores à la lumière d'un rapport du Président de la Commission et prendre les décisions appropriées.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2010

# Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2372>

*Downloaded from African Union Common Repository*